



**Arrêté temporaire n°25-AT-0116  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**RUE ABBE EUGENE DURAND et RUE AUGUSTE GIRARDEAU**

Le Maire de Sèvremont,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-11,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** la demande en date du 30/07/2025 émise par ATLANROUTE demeurant 460 rue Pasteur La Loge 85170 LE POIRÉ SUR VIE représentée par Monsieur Yohann MUZARD aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection de tranchées pour le compte de Vendée Fluides Energies rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 28/08/2025 au 19/09/2025 RUE AUGUSTE GIRARDEAU,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 28/08/2025 et jusqu'au 19/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE AUGUSTE GIRARDEAU, de la RUE ABBE EUGENE DURAND jusqu'à la RUE DU PUY BELIN :

- La circulation est alternée par B15+C18 ou feux la journée ;
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit la journée. Le non-respect de cette disposition est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ATLANROUTE.

**Article 3**

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 01 août 2025

Le Maire de Sèvremont



**Jean-Louis ROY**

DIFFUSION:

- ATLANROUTE
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre

- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Car du Bocage

ANNEXES:

*Demande d'arrêté de circulation*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

Mairie de **SEVREMONT**

A l'attention des Services Techniques

Le Poiré sur Vie, le 30 juillet 2025

Objet : Demande d'arrêté de circulation  
**RUE AUGUSTE GIRARDEAU**

Madame, Monsieur,

Nous avons en charge la réalisation de réfection de tranchées pour le compte de notre client **VENDEE FLUIDES ENERGIES**.

Pour ces travaux, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous établir un arrêté de circulation à compter du 28 aout pour une durée de 16 jours. La circulation sera réalisée par **ROUTE BARREE**. Les travaux seront réalisés **entre le 28 aout et le 12 septembre 2025**. Durée du chantier : 2 JOURS.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Conducteur de travaux,  
Yohann MUZARD